

ÉDI TO

**Thierry
SUAUD**

Président de la CLE
Vallée de la Garonne

Le projet de SAGE enrichi par la concertation

La concertation préalable sur le projet de SAGE Vallée de la Garonne s'est déroulée du 4 juin au 2 juillet 2018. Encadrée par la Commission nationale du débat public que j'avais saisie à cet effet, elle a permis aux acteurs du territoire et au grand public de se saisir des principales orientations du schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Les contributions et apports issus de la concertation préalable sont riches et ne remettent pas en cause le travail accompli jusqu'à présent. Il ressort des avis formulés que le cadre stratégique, la démarche de concertation et le pilotage du projet de SAGE sont globalement validés. Réunie le 16 octobre 2018, la CLE a donné un avis favorable pour engager les consultations administratives et l'enquête publique sur le projet enrichi de SAGE, en capitalisant ainsi sur les enseignements de la concertation préalable.

Il faut se féliciter de cette concertation encadrée par la CNDP et des débats riches de la CLE, de son bureau et des instances du SAGE. Continuons dans cette voie et impliquons toujours davantage les acteurs du territoire et les habitants dans la gestion de l'eau.

LA CLE ENGAGE LES CONSULTATIONS ADMINISTRATIVES ET L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE SAGE ENRICHIE PAR UNE CONCERTATION VOLONTAIRE ACCOMPAGNÉE PAR LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC

■ **Plusieurs phases de concertation avec les acteurs et élus locaux, conduite dans la durée**, ont permis de définir le projet du SAGE Vallée de la Garonne soumis à la Commission Locale de l'Eau. Adapté aux problématiques du territoire et aux enjeux du changement climatique, il identifie des **leviers d'actions permettant de répondre aux enjeux d'aménagement et de gestion des eaux sur son périmètre**. Le projet de SAGE avait été soumis à une concertation préalable du public, avec un garant de la CNDP, avant son examen par la CLE ce 16 octobre.

■ Désignée le 2 mai 2018 par la Commission nationale du débat public en tant que garante, **Mme Julie Dumont** a encadré la concertation préalable sur le projet de SAGE Vallée de la Garonne. Organisée en application des articles L.212-15-A et suivants du Code de l'environnement, celle-ci s'est déroulée du 4 juin au 2 juillet 2018 sur un périmètre de 7545km² couvrant 2 régions, 7 départements et 800 communes – soit 442 km le long de la Garonne – représentant 1,49 millions d'habitants.

■ A l'issue de la concertation, la garante a établi **un bilan** retraçant et évaluant les conditions de déroulement de la concertation. Ce bilan a été publiée sur le site : www.sage-garonne.fr.

■ Réunie en séance plénière le 16 octobre 2018, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a donné un avis favorable pour engager les consultations et l'enquête publique sur le projet de SAGE. Une nouvelle phase commence : la transition vers la mise en œuvre opérationnelle des actions du schéma.



LES APPORTS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

En dépit du caractère inédit d'une concertation de ce type et du manque de visibilité des implications d'un SAGE pour le grand public, **la garante de la concertation a souligné dans son bilan la grande qualité des contenus et remarques apportées** car ils ont permis d'améliorer réellement la robustesse du document dans sa globalité.

Des contributions peu nombreuses mais de grande qualité

Même si le nombre de contributions est, au final, relativement peu élevé (17), leur niveau de précision est quant à lui très important car elles abordent l'intégralité du document. Par ailleurs, **les remarques ont porté globalement sur des points d'amélioration, ce qui témoigne de la validation du reste du projet.**

Émanant de l'ensemble des collèges de la CLE Garonne – collectivités, usagers, administrations, CLE Estuaire pour l'inter-SAGE – les contributions ont porté davantage sur les dispositions du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des eaux (PAGD) que sur le règlement.

Évolution du projet résultant de la concertation

Tout au long de la réception des contributions, le SMEAG a réalisé **un travail de collecte et d'analyse des remarques** dans un tableur dédié, affirmant ainsi sa volonté de parvenir à terme à un document partagé avec l'ensemble des acteurs.

Afin d'intégrer l'ensemble des modifications proposées et de traiter l'ensemble des remarques formulées, des arbitrages ont été réalisés à l'occasion de la réunion du bureau de la CLE du 12 juillet 2018. **Tous les avis ont été pris en compte et intégrés**, mis à part ceux nécessitant une analyse approfondie, qui ont fait l'objet d'un arbitrage spécifique. Le projet de SAGE enrichi par la concertation a été présenté à la CLE le 16 octobre 2018.

Un projet de SAGE solide et partagé

Cinq objectifs généraux, 11 dispositions, 2 règles : un plan d'action pour la Vallée de la Garonne pour préserver les milieux naturels, aquatiques et humides et assurer une pérennité des usages.

Cinq objectifs généraux ont été formulés et hiérarchisés suite à la concertation, et proposés dans le projet de SAGE.

- **OG 1** : Restaurer des milieux aquatiques et lutter contre les pressions anthropiques,
- **OG 2** : Contribuer à la résorption des déficits quantitatifs,
- **OG 3** : Intégrer la politique de l'eau dans la politique d'aménagement,
- **OG 4** : Communiquer et sensibiliser pour créer une identité Garonne,
- **OG 5** : Créer les conditions structurelles de mise en œuvre performante du SAGE.

Le projet de SAGE sera donc soumis à des consultations administratives et à enquête publique, avant sa validation finale par la CLE puis une approbation par un arrêté préfectoral, attendue début 2020.

C'est cependant sans attendre que **la CLE a approuvé un programme d'actions**, pour engager au plus vite en 2019 les actions prioritaires du projet de SAGE, telles qu'identifiées au cours de la concertation. Elle marque ainsi sa **volonté d'entrer dans l'action** et de prendre toute sa part dans l'adaptation au changement climatique, vitale en Adour-Garonne.

Pour plus d'informations : www.sage-garonne.fr

À PROPOS DE LA CLE

Composée de représentants des Collectivités locales, des usagers et de l'État, la CLE est une assemblée délibérante chargée de l'élaboration du SAGE. Elle organise la concertation, prend les décisions nécessaires, assure la mise en œuvre et le suivi du SAGE. La CLE du SAGE Vallée de la Garonne est composée de 88 membres. Son président est Thierry SUAUD, conseiller régional d'Occitanie, son Vice-président est Hervé GILLÉ, Vice-président du Département de la Gironde.

CONTACTS

Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG)

61 rue Pierre Cazeneuve, 31200 Toulouse
Tél : 05 62 72 76 00 - Fax : 05 62 72 27 84
contact@sage-garonne.fr / www.sage-garonne.fr

M. Thierry SUAUD

Président de la CLE
Conseiller régional Occitanie
Maire de Portet-sur-Garonne (31)

M. Hervé GILLÉ

Vice-président de la CLE
Président du SMEAG
Vice-président du
Département de la Gironde

Directeurs de la publication : Thierry Suaud et Hervé Gillé
Rédacteur en chef : Vincent Cadoret
Comité de rédaction : Équipe d'animation et groupe communication du SAGE
Conception et exécution : Neorama
Impression : Imprimerie Messages, 10 000 exemplaires
Imprimés sur du papier recyclé
Janvier 2019

Avec l'accompagnement technique et financier de :

